

o **LE LANGAGE GESTUEL DU COMMISSAIRE DE ZONE** (*pour transmettre le pointage*)

Dans le cas où le commissaire de zone ne dispose pas de panneaux pour signifier les pénalisations, il utilisera un langage gestuel bien précis.

Il est primordial que tous les commissaires utilisent un langage identique.

Pour une bonne vision (entre les commissaires, spectateurs, pilotes, assistants,) de la pénalisation obtenue par le concurrent, le commissaire devra :

Bras levé - le plus haut possible.

Notifier : le " **sans faute** " (0 pt) : poing fermé
1 point de pénalisation : poing fermé, pouce ou index levé
2 points de pénalisation : index et majeur levé / pouce et index levé
3 points de pénalisation : index, majeur et pouce levé
5 points de pénalisation : les 5 doigts levés bien ouverts et un coup de sifflet long.

Tant que le pilote ne s'est pas présenté au commissaire pour se faire noter, les autres commissaires doivent continuer à indiquer la pénalisation retenue.

o **" LES DECISIONS " DU COMMISSAIRE DE ZONE**

Il est rappelé que le commissaire de zone est seul juge et qu'il doit se faire respecter tout en gardant son calme et rester courtois envers les pilotes, les assistants ou les spectateurs.

**Si un concurrent, ou un assistant conteste son jugement, après que le pilote ait franchi la Zone ;
Art. 13 Sanctions : Communication verbale du pilote ou de l'assistant avec les commissaires, après que le pilote ait franchi la zone : Carton jaune**

En cas de contestation à propos d'une flèche arrachée, banderole cassée, etc., il est demandé au commissaire d'attendre que le pilote soit sorti de la zone pour lui faire constater l'objet de l'échec, avant de replacer la flèche ou réparer la banderole.

Il est conseillé au commissaire de ne pas montrer son indécision sur certains pointages (*Ex : par des appels discrets aux autres commissaires*).

Dans le doute, le commissaire doit noter à l'avantage du pilote.

Il est rappelé que le commissaire doit être très attentif lors du passage d'un concurrent dans la zone.

A cet instant, il doit éviter toute discussion avec les assistants, les pilotes ou les spectateurs.

Le pilote ayant été sanctionné par un 5, doit sortir immédiatement de la zone. Il ne peut en aucun cas refaire la zone pour ce tour-là.

o **CONSIGNES GENERALES**

Pendant la compétition...

Il ne doit accepter aucune personne non autorisée dans les limites de la zone.

Il doit noter les infractions ou les imprudences commises par les pilotes afin de les signaler au plus tôt au Directeur de Course.

En cas d'accident, il doit :

- assurer la protection immédiate du blessé,
- prévenir le poste de secours le plus proche,
- prévenir la Direction de Course.

Après la compétition...

Le commissaire ne doit quitter son poste que sur l'ordre du Directeur de Course.



COMMISSION DE TRIAL

MEMO

COMMISSAIRE DE ZONE

TRIAL VINTAGE

1^{er} devoir du Commissaire :

***Le commissaire doit faire appliquer, sans état d'âme,
le règlement tel qu'il a été édicté par les instances sportives.***

***En aucun cas un commissaire ne doit interpréter
ou modifier les règles de la compétition.***

***Tout changement ou interprétation nuit forcément au pilote
qui lui connaît ces règles et qui attend d'être jugé suivant celles-ci.***



www.ffmoto.org

74, avenue Parmentier 75011 PARIS

Tél. : 01.49.23.77.07

e-mail : trial@ffmoto.com

Réseaux sociaux : Trial France

COMMISSION DE TRIAL – TRIAL VINTAGE

MEMO - COMMISSAIRE DE ZONE

Pas de pied au sol avec ou sans arrêt de progression de la moto	0			
Toucher uniquement un piquet (sans le briser ou le renverser).	0			
Déplacement latéral de la roue avant de la moto sans mouvement de progression (pompage de la roue avant)		1		
1 pied au sol (qu'il soit dans ou hors zone) dont pied glissant.		1		
1 appui.		1		
1 pied au sol avec ou sans arrêt de progression de la moto.		1		
1 pied au sol & 1 appui.			2	
2 pieds au sol.			2	
3 pieds au sol ou plus.				3
Chute.				5
Guidon touchant le sol.				5
Déplacement intentionnel de la roue arrière, même dans le mouvement				5
Avoir les deux pieds du même côté de la moto ou derrière l'axe de la roue arrière de la moto lorsque celle-ci est cabrée.				5
Recul avec un pied à terre.				5
Aide extérieure sur le pilote ou la moto.				5
Le pilote qui, avec sa machine ou une partie de son corps, modifie ou détruit la position d'un support de signalisation ou des flèches de toute catégorie, qui nécessite l'intervention du commissaire pour les remettre en l'état ou dans leur position initiale.				5
La roue ou la machine passe au-dessus d'une signalisation ou d'un support de signalisation de sa catégorie avant que l'axe de la roue avant ait franchi le signal de fin de section.				5
Traverser une délimitation (avec n'importe quelle roue).				5
Passer du mauvais côté d'une marque de délimitation.				5
Franchir les limites latérales d'une zone (rouler de l'autre côté de la banderole).				5
Passer du mauvais côté d'une marque de délimitation.				5
Passer dans un sens ou dans l'autre d'une porte formée par les flèches d'une autre catégorie.				5
Aide extérieure qui pousse ou tire le ruban pour faire gagner de la place au pilote.				5
Effectuer une boucle à l'intérieur de la zone.				5
Entrée du pilote dans la zone sans y être autorisé.				5
Refuser de franchir une zone.				5
Passage d'une roue au-dessus d'une limite extérieure avec pied à terre.				5
Arrêt du moteur avec un pied à terre ou un appui du pilote ou de la moto.				5
Flèches directionnelles de sa couleur non respectée (en revanche les autres catégories peuvent l'emprunter sans pénalisation)				5